

FICHE INTENDANCE - ANNEE SCOLAIRE 2021 / 2022

• LEGT <small>Elèves 2de, 1ère, Terminale</small>	• LP <small>Elèves</small>	• LEGT <small>Etudiants Post-Bac</small>	• Apprenti ou interne d'un autre établissement
<ul style="list-style-type: none"> La carte de restauration est délivrée pour la totalité de la présence de l'élève dans l'établissement. Il n'est pas nécessaire d'acquérir une carte chaque année. Le solde de crédit repas est conservé d'une année scolaire sur l'autre. Dès l'inscription, un courriel vous sera adressé sur ce mail vous permettant l'acquisition d'une carte et/ou l'approvisionnement de crédit repas sur le site WINRESTO. RIB à fournir pour les boursiers 	<ul style="list-style-type: none"> La carte de restauration est délivrée pour la totalité de la présence de l'élève dans l'établissement. Il n'est pas nécessaire d'acquérir une carte chaque année. Le solde de crédit repas est conservé d'une année scolaire sur l'autre. Dès l'inscription, un courriel vous sera adressé sur ce mail vous permettant l'acquisition d'une carte et/ou l'approvisionnement de crédit repas sur le site WINRESTO. RIB à fournir pour les boursiers 	<ul style="list-style-type: none"> La carte de restauration est délivrée pour la totalité de la présence de l'élève dans l'établissement. Il n'est pas nécessaire d'acquérir une carte chaque année. Le solde de crédit repas est conservé d'une année scolaire sur l'autre. Dès l'inscription, un courriel vous sera adressé sur ce mail vous permettant le règlement des frais administratifs de 40 euros obligatoires pour les étudiants POST-BAC sur le site WINRESTO puis l'acquisition d'une carte et/ou l'approvisionnement de crédit repas. Pas de RIB à fournir pour les boursiers gérés par le CROUS 	voir les informations au verso

Nom et prénom de l'élève: _____	Numéro de badge : Pour les entrants, le badge sera distribué à la rentrée.
---------------------------------	--

Mail des parents pour l'envoi des codes:
 Etablissement fréquenté en 2020 /2021 _____
 Né(e) le : _____ Classe demandée en 2021/ 2022 _____

Redoublant ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	L'élève est-il Boursier ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
--------------	------------------------------	------------------------------	---------------------------	------------------------------	------------------------------

IMPORTANT : Pour tout élève boursier venant d'un autre établissement, demandez le TRANSFERT de la Bourse Nationale à l'établissement d'origine, car ce transfert n'est pas automatique.

Situation familiale des parents	<input type="checkbox"/> mariés	<input type="checkbox"/> pacsés	<input type="checkbox"/> en couple	<input type="checkbox"/> divorcés	<input type="checkbox"/> autre
---------------------------------	---------------------------------	---------------------------------	------------------------------------	-----------------------------------	--------------------------------

Nom et Prénom du père : _____	Nom (de jeune fille) et Prénom de la mère : _____
Date et Lieu de Naissance : _____	Date et Lieu de Naissance : _____
Responsable Légal : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Responsable Légal <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Responsable <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Responsable <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Nom de l'employeur: _____	Nom de l'employeur: _____
Adresse de l'employeur: _____	Adresse de l'employeur : _____

<p>POUR LES ELEVES BOURSIERS AGRAFEZ OBLIGATOIREMENT UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (Le nom indiqué sur le RIB doit être identique à celui figurant sur la notification d'attribution de la bourse) Vous devez informer l'intendance en cas de changement de domiciliation bancaire. Les étudiants (post-bac) gérés par le CROUS ne doivent pas fournir de RIB.</p>	<p>A.....le.....</p> <p>Signature des parents ou du représentant légal</p>
---	--

RESTAURATION

Elèves/Étudiants/Apprentis

Le lycée est doté d'un self-service de restauration et d'une sandwicherie dont l'accès se fait grâce à une carte d'accès.

Pour avoir accès à ces deux services, vous devez vous procurer cette carte. Une **caution de 11 €** est demandée pour la carte d'accès. Cette somme vous sera remboursée en fin de scolarité (sur présentation du RIB des parents), après restitution de la carte en bon état. Toute carte perdue, abîmée ou non restituée au 31 décembre de l'année en cours ne sera pas remboursée.

Les tarifs de la restauration sont fixés à compter du 01/09/20 :

Restaurant Scolaire : 3,85 € pour le déjeuner. 0,80 € pour le petit déjeuner.

Sandwicherie : premier prix de 2,45€ (un sandwich + bouteille 50 cl d'eau), variable selon le sandwich choisi

Nom prénom de l'élève : est dans la situation suivante :

Statut de l'élève		Somme à régler lors de l'inscription	Possibilités de repas	Cocher la formule de votre choix
Demi-Pensionnaire	du LP ou LEGT André Malraux	11 € (caution)	Le midi : Accès au restaurant scolaire, deux passages autorisés, sous réserve d'un solde suffisant sur la carte. Prix du repas 2020 : 3,85€. Le midi : Accès à la sandwicherie (maxi: 2 passages/semaine). Prix minimum : 2,45 €, en fonction du sandwich choisi.	
Bénéficiaire des fonds sociaux	du LP ou LEGT André Malraux	11 € (caution)	*Pour le fonds de cantine, il est obligatoire d'établir un dossier auprès de l'assistante sociale du Lycée Accès à la sandwicherie : limité à un passage par semaine Accès à la restauration : 0,85€ par repas	
INTERNE (2nd degré ou BTS)	du LP ou LEGT André Malraux	11 € (caution)	Accès à la restauration : le matin, le midi et le soir Accès à la sandwicherie : limité à un passage par semaine A titre informatif : forfait annuel internat 2020-2021 : 2092,64 euros (soit 808,52 euros trimestre 1 soit 820 euros trimestre 2 soit 464,12 trimestre 3)	
INTERNE (2nd degré ou BTS) LP BOILLY LA BASSEE LP MENDES FRANCE BRUAY LP ALLENDE	Cas général	11 € (caution)	Accès à la restauration : le matin et le soir. Une facture sera remise par l'établissement d'origine chaque trimestre.	
APPRENTIS		PRELEVEMENT OBLIGATOIRE	Signature d'une convention annuelle obligatoire et une autorisation de prélèvement obligatoire pour les nuitées +RIB Paiement d'avance des repas du matin et du soir Tout défaut de paiement entraîne la radiation de l'internat Prix au 01/09/20: petit-déjeuner: 1,50 €, repas du soir: 3,85 € et la nuitée: 7,50 €.	

DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

L'accès à la salle de restauration et à la sandwicherie est autorisé sous réserve d'être en possession d'une carte suffisamment créditée au minimum 24h à l'avance. Les personnes non munies d'une carte d'accès (oubli, perte, etc.) mais ayant un crédit repas suffisant sur celle-ci ont néanmoins accès à la salle de restauration scolaire en se présentant au service de l'intendance (au rez de chaussée) qui leur fournira alors un ticket de passage.

Il est recommandé de privilégier le télé-paiement pour les sommes à régler lors de l'inscription sur le site WINRESTO.

Les chèques à l'ordre de M. l'Agent Comptable du Lycée Malraux de Béthune et les règlements en espèces sont également acceptés.